

Le 30 avril 2025

Aux membres actifs
Conseil des médecins, dentistes, pharmaciens et sages-femmes
CISSS de la Montérégie-Ouest

Objet : Processus électoral

Chers membres,

Étant donné que le mandat de certains membres du Comité exécutif du CMDPSF vient à échéance en juin 2025, nous devons procéder à la mise en candidature pour l'élection de futurs membres.

Vous trouverez ci-dessous un tableau indiquant les membres du comité actuel ainsi que la fin de leur mandat :

Composante	Membre actuel	Fin du mandat
Territoire Jardins-Roussillon (3)	D ^{re} Dominique Dupuis	Juin 2025
	D ^r Benjamin Dahan	Juin 2025
	D ^{re} Zoe Tremblay (intérim)	Juin 2025
Territoire du Suroît (3)	D ^{re} Claude Bourassa	Juin 2025
	D ^{re} Sophie Poissant (intérim)	Juin 2025
	D ^r Mohamed Aouida	Juin 2026
Territoire du Haut-St-Laurent (1)	D ^r Justin Wight	Juin 2026
Territoire de Vaudreuil-Soulanges (1)	D ^{re} Virginie Dubuc	Juin 2026
Centres régionaux (1)	D ^r Ghislain Rivet	Juin 2025
Pharmacienne du CISSSMO (1)	Mme Maude St-Onge	Juin 2025
Sage-femme du CISSSMO (1)	Mme Geneviève Poirier	Période non déterminée
Dentiste du CISSSMO (1)	(Nouveau poste)	---

Le chiffre entre parenthèses dans le tableau correspond au nombre de représentants du CMDPSF par composante et a été établi au prorata du nombre de médecins actifs. Vous remarquerez que les dates en rouge signifient la fin du mandat pour 7 des membres du comité exécutif. De plus, selon la nouvelle loi, un dentiste devrait siéger sur le comité exécutif.

- Sont éligibles tous les **membres actifs et en règle du Conseil des médecins, dentistes, pharmaciens et sages-femmes**. Les membres faisant l'objet d'une suspension de leur droit de pratique par le Collège des médecins ou ceux qui font l'objet d'une privation de privilèges, d'une suspension ou d'une révocation de leur statut ou de leurs privilèges ne sont pas éligibles.
- Tout bulletin de mise en candidature devra être acheminé au secrétariat du CMDPSF au plus tard le vendredi 30 mai 2025 à minuit.
- Vous trouverez le bulletin de mise en candidature joint à la présente. La candidature devra être appuyée de la signature de quatre **membres actifs**.
- Lorsque qu'il y a plus de candidats que le nombre de poste à combler, le président d'élection appelle le scrutin et nomme d'office deux (2) scrutateurs; dans le cas contraire, il déclare le(s) candidat(s) élu(s).
- En cas de scrutin, le processus sera déterminé ultérieurement.
- Les postes au sein de l'exécutif seront déterminés par les membres élus lors d'une séance du comité exécutif du CMDPSF.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le Docteur François Lemieux, président d'élection, ou avec le secrétariat du CMDPSF au 450 699-2425 poste 4130.

Nous vous remercions et vous prions de recevoir nos sincères salutations.

Le président d'élection,



D^r François Lemieux

p.j.